

Comptes consolidés au 29/02/20



AUDITIS

5 Rue René Char – 21000 DIJON
Tél. +33 (0)3 80 74 90 50
contact@auditis.fr

BILAN CONSOLIDE.....	5
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	8
NOTES ANNEXES.....	9

BILAN CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2020.02	2019.02
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	4		
Immobilisations incorporelles	5	16	32
Immobilisations corporelles	6	16 912	16 811
Immobilisations financières	7	208	138
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		17 136	16 981
Stocks et encours	8	3 736	2 275
Clients et comptes rattachés	9	2 709	3 867
Autres créances et comptes de régularisation	9	2 963	2 389
Actifs d'impôts différés	10	219	198
Valeurs mobilières de placement	11	72	72
Disponibilités	11	12 401	4 103
Actif circulant		22 100	12 904
TOTAL ACTIF		39 236	29 885
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	12	2 426	2 467
Primes d'émission		7 462	7 462
Autres réserves		5 394	4 650
Titres en auto-contrôle		(497)	(142)
Résultat de l'exercice		1 199	699
Capitaux propres part du groupe		15 984	15 136
Interêts minoritaires	12	2 621	2 461
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	13	363	412
Emprunts et dettes financières	14	14 472	7 337
Fournisseurs et comptes rattachés	15	4 120	3 330
Autres dettes et comptes de régularisation	15	1 677	1 209
Dettes		20 269	11 876
TOTAL PASSIF		39 236	29 885

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2020.02	2019.02
CHIFFRE D'AFFAIRES	16	24 450	25 471
Autres produits d'exploitation	17	1 722	(697)
Produits d'exploitation		26 172	24 774
Achats et variations de stocks	18	(11 429)	(10 126)
Autres achats et charges externes	19	(7 878)	(8 934)
Impôts et taxes	20	(279)	(237)
Charges de personnel	21	(3 145)	(2 821)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(2 268)	(1 761)
Charges d'exploitation		(24 998)	(23 880)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 174	894
RESULTAT FINANCIER	23	(271)	(220)
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES		903	674
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24	566	270
Impôt sur les résultats	25	(182)	(184)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		1 287	760
QPt dans les résultats sociétés mises en équivalence			
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.		8	(144)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		1 295	616
Intérêts minoritaires		96	(82)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 199	699
Résultat net de base par action (en euros)	26	0,51	0,29
Résultat net dilué par action (en euros)	26	0,46	0,29

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	Notes	2020.02	2019.02
Résultat net des sociétés intégrées		1 287	760
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		1 729	1 423
Variation des impôts différés	25	(21)	184
Plus ou moins values de cession		(40)	(125)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		72	(1)
Marge brute d'autofinancement		3 028	2 242
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	28	348	518
Flux net de trésorerie généré par l'activité		3 376	2 759
Flux de trésorerie liés aux opérations d'invest. :			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5		(14)
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	(1 602)	(1 054)
Variation des dettes sur immobilisations			(14)
Variation des immobilisations financières	7	(70)	56
Cession d'immobilisations		40	130
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 633)	(895)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Encaissement / décaissement sur titres en auto-contrôle		(432)	(156)
Emissions d'emprunts bancaires et obligataires	14	7 664	
Remboursement des emprunts bancaires	14	(1 058)	(1 354)
Variation des autres dettes financières	14	(13)	
Subvention reçue		379	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		6 541	(1 511)
Variations de trésorerie		8 284	354
T trésorerie d'ouverture	29	4 150	3 797
T trésorerie de clôture	29	12 434	4 150

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Autocontrôle	Résultat	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES au 28/02/18	2 466 713	2 467	7 462	3 384	(56)	692	13 948	1 912
Affect. du résultat antérieur en réserves				692		(692)		
Résultat de la période						699	699	(82)
Variation des titres en autocontrôle					(86)		(86)	
Boni/mali sur autocontrôle				(70)			(70)	
Variation des subventions d'investissement				645			645	631
CAPITAUX PROPRES au 28/02/19	2 466 713	2 467	7 462	4 650	(142)	699	15 136	2 461
Affect. du résultat antérieur en réserves				699		(699)		
Résultat de la période						1 199	1 199	96
Réduction de capital	-40 838	(41)		(59)	100			
Variation des titres en autocontrôle					(456)		(456)	
Boni / mali sur autocontrôle				23			23	
Variation des subv. d'investissement				81			81	65
CAPITAUX PROPRES au 29/02/20	2 425 875	2 426	7 462	5 394	(497)	1 199	15 984	2 621

NOTES ANNEXES

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION	11
Note 2. RISQUES ET INCERTITUDES	12
Note 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	13
Note 4. ECARTS D'ACQUISITION	14
Note 5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15
Note 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
Note 7. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18
Note 8. STOCKS ET ENCOURS	18
Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	20
Note 10. IMPOTS DIFFERES	21
Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	22
Note 12. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES	22
Note 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	23
Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	25
Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION ET COMPTES DE REGULARISATION	26
Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES	26
Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	27
Note 18. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	27
Note 19. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	28
Note 20. IMPOTS ET TAXES	28
Note 21. CHARGES DE PERSONNEL	29
Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION	29
Note 23. RESULTAT FINANCIER	30
Note 24. RESULTAT EXCEPTIONNEL	30
Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS	31
Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	31
Note 27. INFORMATION SECTORIELLE	32
Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	33
Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE RESORERIE CONSOLIDES	33
Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	33
Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	34
Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN	34
Note 33. REMUNERATION DES DIRIGEANTS	35

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Présentation du groupe et principes généraux

Groupe industriel français, Le Groupe EO2 est un acteur du secteur des énergies renouvelables spécialisé dans la production de granulés bois. Il est une référence dans la fabrication et la commercialisation de granulés de bois (pellets), combustible écologique, économique et confortable, destiné à alimenter les chaudières des particuliers et des collectivités.

Les comptes consolidés d'EO2 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes consolidés comprennent ceux d'EO2 ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Cet ensemble forme Le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 3.2. Périmètre de consolidation.

2. Faits marquants de l'exercice

2.1. Poursuite de la croissance du parc de matériel de chauffage

Le fond du marché qui se matérialise par la forte croissance des installations de matériel de chauffage à granulés bois reste très favorable. L'augmentation du prix des énergies fossiles sur le dernier semestre a accéléré cette tendance.

2.2. Des conditions d'exploitation très favorables

L'exercice a été marqué par d'excellentes conditions d'exploitation qui s'expliquent par des taux d'humidité du bois très faibles. La sécheresse des bois favorise les rendements industriels des activités de granulation. Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer si le phénomène est ponctuel ou s'il s'inscrit dans la durée. Cette sécheresse du bois est très vraisemblablement liée au réchauffement climatique et n'est pas une bonne nouvelle pour l'environnement. Elle génère notamment l'apparition de scolytes qui sont des insectes dits « ravageurs ».

Si le 1^{er} semestre a affiché une baisse de la performance opérationnelle par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent, le 2nd semestre a tenu toutes ses promesses. Pour rappel, le 1^{er} semestre de l'exercice précédent avait été marqué par des prix significativement au-dessus de la moyenne du marché... En fin de période, EO2 avait abaissé ses prix pour recoller au marché. La stratégie d'augmentation des prix sur l'exercice 2019/2020 a été plus progressive. Il en découle un S1 2019/2020 en retrait par rapport au S1 2018/2019 et à contrario, un rattrapage et une amélioration du S2 2019/2020 par rapport au S2 2018/2019.

2.3. WEYA : les résultats de nouveau affectés

C3L, filiale d'exploitation de la société WEYA, enregistre une nouvelle mauvaise année qui a pour origine la cessation de paiement d'un de ses clients ayant engendré un impayé. Depuis, un nouveau client a pu prendre le relai, et une normalisation de la situation est espérée.

WEYA connaît une baisse de chiffres d'affaires et de marge d'exploitation. Cette baisse s'explique par des retards entraînant des décalages de facturation. WEYA a bénéficié d'une reprise de provision ayant pour origine un procès gagné.

3. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros, sauf indication différente, et sont arrondis au millier le plus proche.

L'établissement des états financiers de la société oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes. Ces estimations concernent notamment les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés. Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

4. Date de clôture

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 29/02/20.

Toutes les sociétés ont leur exercice social qui commence le 1^{er} mars et se clôture le 29 février à l'exception de la société C3L qui clôture ses comptes au 31/12/19. La date de clôture de C3L n'étant pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation et en l'absence d'opération significative survenue entre les deux dates, il n'a pas été nécessaire d'établir des comptes intermédiaires pour cette société.

L'exercice annuel clos le 29/02/20 a une durée de 12 mois.

Note 2. RISQUES ET INCERTITUDES

EO2 a été contrôlée fiscalement au cours de l'exercice clos le 28/02/17. Les effets du redressement portent essentiellement sur le stock de déficits reportables qui se retrouve réduit en 2013, 2014 et 2015 pour être de nouveau reconstitué en 2016. Selon les calculs de la société, ce contrôle devrait se traduire par une charge complémentaire d'impôts sur

les sociétés de 17 K€ (montant réglé au cours de l'exercice précédent). La réclamation formulée en 05/2017 est restée sans retour de l'administration fiscale.

En conséquence, une requête introductive d'instance a été déposée au Tribunal Administratif de Cergy Pontoise en novembre 2018. Un avis de dégrèvement est intervenu au cours de l'exercice et le compte bloqué au trésor pour une somme de 215 K€ a été débloqué le 07/08/19.

Note 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. Principes de consolidation

EO2 exerçant un contrôle exclusif sur toutes les sociétés du périmètre, les sociétés sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement.

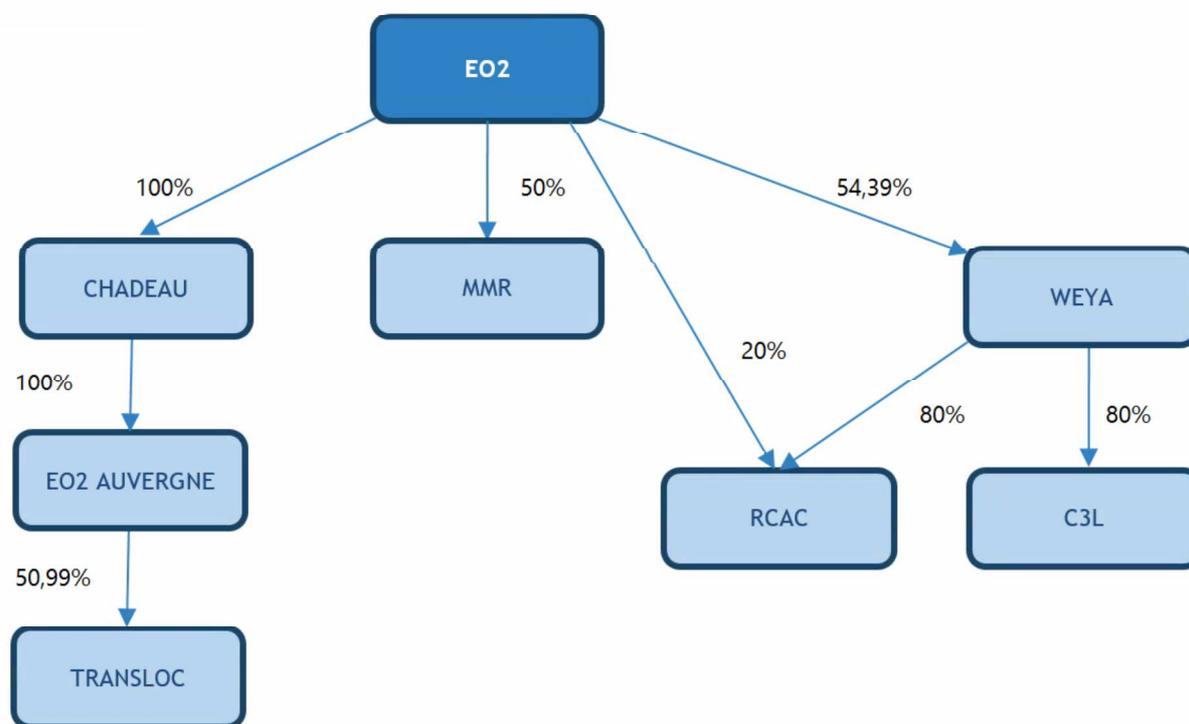
2. Périmètre de consolidation

Raison sociale	%d'intérêt		%de contrôle		Adresse	Siren
	2020.02	2019.02	2020.02	2019.02		
EO2			Société mère		36 Avenue Pierre Brosolette 92240 MALAKOFF	493 169 932
EO2 AUVERGNE	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	500 300 306
M.M.R.	50,00	50,00	50,00	50,00	Route de la mer 14550 BLAINVILLESUR ORNE	484 764 329
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	63,51	63,51	100,00	100,00	714 Route d'Apchat 63420 ARDES	791800 733
TRANSLOC SERVICES	50,99	50,99	50,99	50,99	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	438 812 323
WEYA	54,39	54,39	54,39	54,39	36 Avenue Pierre Brosolette 92240 MALAKOFF	511315 046
C3L	43,51	43,51	80,00	80,00	Rue Colonel Rabier 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 163
SAS DU CHATEAU	100,00		100,00		ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	848 436 804

La société CHATEAU a pris le contrôle à 100% de la société EO2 AUVERGNE grâce à :

- Un apport à la valeur nette comptable de 1 067 titres par la société EO2.
- Une acquisition de 933 titres auprès de la société EO2 AUVERGNE pour un montant global de 6 998€. Cette acquisition a été financée par emprunt de 7 000 K€ auprès du groupement bancaire composé de la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France.

3. Organigramme



Note 4. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- *dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.*
- *dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.*

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges » et sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition (maximum 5 ans).

Les variations des écarts d'acquisition sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2020.02	2019.02	Variation par résultat	Variations de périmètre
Écarts d'acquisition actif	178	178		
Amortissements des écarts d'acquisition	(178)	(178)		
Écart d'acquisition actif nets				
Écart d'acquisition passif	19	28	(8)	

Note 5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité (logiciels informatiques : de 1 à 3 ans, brevets : 7 ans)

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les variations des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2020.02	2019.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	46	47		(1)		
Frais de développement	21	21				
Concessions, brevets et droits similaires	137	137				
Immobilisations incorporelles brutes	204	205		(1)		
Amortissements des frais d'établissement	(46)	(47)		1		
Amortissements des frais de développement	(17)	(13)	(4)			
Amorts concessions, brevets & droits sim.	(124)	(113)	(11)			
Amorts / immos incorporelles	(188)	(174)	(15)	1		
Frais de développement	3	7				
Concessions, brevets et droits similaires	13	24				
Immobilisations incorporelles nettes	16	32				

Note 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- immobilisations décomposables : Le Groupe n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ont été maintenues.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des terrains : 6 à 10 ans*
- Constructions : 10 à 20 ans*
- Agencement des constructions : 12 ans*
- Matériel et outillage industriels : 5 ans*
- Installations techniques : 15 à 20 ans*
- Agencements, aménagements, installations : 6 à 10 ans*
- Matériel de transport : 4 ans*
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans*
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans*
- Biens mis en concession : durée de la concession pour chaque contrat*

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour Le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Comptabilisation des contrats de location-financement

Le Groupe applique la méthode préférentielle prévue dans le règlement 99-02 (paragraphe 300) du comité de la réglementation comptable. Les contrats de location financement dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités. Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

Les variations des immobilisations corporelles sur la période sont les suivantes :

Données en K€	2020.02	2019.02	Augmentation (Inv, Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Terrains	291	291				
Aménagements de terrains	3	3				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	1062	998	63			
Constructions sur sol d'autrui	203		203			
Constructions en crédit-bail	2 536	2 536				
Matériel & outillage	5 364	4 704	666	(6)		
Matériel & outillage en crédit-bail	6 219	6 219				
Autres immobilisations corporelles	1937	1868	77	(9)		
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	8 238	8 157	681	(99)		(501)
Immobilisations corporelles en cours	724	130	593			
Immobilisations corporelles brutes	26 939	25 271	2 283	(114)		(501)
Amort. sur agencements et aménags de terrains	(2)	(2)	()			
Amortissements des constructions	(348)	(278)	(69)			
Amort. des constructions sur sol d'autrui	(6)		(6)			
Amortissements des constructions en crédit-bail	(958)	(874)	(85)			
Amortissements du matériel & outillage	(2 892)	(2 367)	(530)	6		
Amort. du matériel & outillage en crédit-bail	(3 660)	(3 097)	(564)			
Amortissements des autres immobilisations corp.	(894)	(750)	(152)	8		
Amort. des autres immos corp. en crédit-bail	(1267)	(1091)	(549)	99		274
Amort. / immobilisations corporelles	(10 027)	(8 460)	(1 955)	113		274
Terrains	291	291				
Aménagements de terrains	1	1				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	714	720				
Constructions sur sol d'autrui	196					
Constructions en crédit-bail	1578	1662				
Matériel & outillage	2 472	2 337				
Matériel & outillage en crédit-bail	2 558	3 122				
Autres immobilisations corporelles	1043	1 118				
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	6 971	7 066				
Immobilisations corporelles en cours	724	130				
Immobilisations corporelles nettes	16 912	16 811				

Les autres immobilisations corporelles en crédit-bail correspondent, à hauteur de 6 700 K€, à un réseau de chauffage urbain ayant fait l'objet d'une convention de délégation de service public signée le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la municipalité de COSNE COURS SUR LOIRE et le groupement d'entreprises WEYA – VEOLIA. L'ensemble des installations est opérationnel depuis le 01/06/2018.

Note 7. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles comprennent principalement des cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participations non consolidées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les variations des immobilisations financières sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2020.02	2019.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	1	1				
Autres immobilisations financières	208	138	77	(7)		
Immobilisations financières brutes	208	138	77	(7)		
/ Titres de participation	(1)	(1)				
Dépréciations / immobilisations financière	(1)	(1)				
Autres immobilisations financières	208	138				
Immobilisations financières nettes	208	138				

Les autres immobilisations financières ont une échéance à plus d'un an à hauteur de 134 K€.

Note 8. STOCKS ET ENCOURS

Les achats de matières premières sont évalués selon la méthode du premier entré - premier sorti :

- *pour la sciure, compte tenu de la rotation rapide des stocks, au prix du dernier mois,*
- *pour les déchets de bois, en fonction de leur coût d'achat des achats du mois compte tenu de la rotation rapide des stocks.*

Les achats de consommables et d'emballages sont évalués au dernier prix connu.

Les stocks de marchandises sont valorisés au dernier prix connu.

Les granulés ensachés et produits par la société, bien qu'interchangeables, sont des produits identifiables étant donné qu'ils portent un numéro d'inscription permettant de les différencier selon leur date de fabrication. Ainsi, les stocks de granulés ensachés sont valorisés à leur coût réel d'entrée.

Les granulés produits et stockés en vrac qui ne sont pas identifiables sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les travaux en cours pour l'activité d'installation de réseaux de chaleur sont valorisés selon la méthode dite à « l'avancement » et font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en produits constatés d'avance. Une provision pour risques et charges est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des pertes probables à terminaison

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Données en K€	2020.02	2019.02
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 567	1 260
Produits intermédiaires finis	2 067	884
Stocks de marchandises	151	131
Stocks et en-cours bruts	3 785	2 275
Dépréciations / Stocks M, fournitures et aut. Approv.	(49)	
Dépréciations / stocks et en-cours	(49)	
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 518	1 260
Produits intermédiaires finis	2 067	884
Stocks de marchandises	151	131
Stocks et en-cours nets	3 736	2 275

Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1. Analyse des créances

Données en K€	2020.02	2019.02
Clients et comptes rattachés	3 139	4 216
Créances sur personnel & org. Sociaux	17	6
Créances fiscales	1 464	1 320
Autres créances	932	848
Frais d'émission d'emprunts	156	
Charges constatées d'avance	430	234
Créances brutes	6 139	6 623
Dépréciation / clients et comptes rattachés	(431)	(349)
Dépréciation / autres créances	(36)	(18)
Dépréciations / Créances	(467)	(367)
Clients et comptes rattachés nets	2 709	3 867
Créances sur personnel & org. Sociaux	17	6
Créances fiscales	1 464	1 320
Autres créances	896	830
Frais d'émission d'emprunts	156	
Charges constatées d'avance	430	234
Autres créances et comptes de régularisation nets	2 963	2 389
Créances de l'actif circulant nettes	5 672	6 256

Les autres créances comprennent 1 083 K€ de subvention à recevoir de l'ADEME correspondant au solde de la subvention à recevoir sur le financement du réseau de chauffage urbain à hauteur de 704 K€ et à la première partie d'une subvention à recevoir de 379 K€ au titre de l'installation d'une chaufferie. Le solde de 704 K€ est soumis pour partie à condition de respect de certains critères de performance : le montant du solde sera calculé au prorata du nombre de Tep EnR réellement produit sur une période de 12 mois consécutifs (dans un délai maximum de 24 mois après la réception de l'installation) par rapport à l'engagement initial du bénéficiaire.

2. Etat des échéances des créances

Toutes les créances de l'actif circulant ont une échéance à moins d'un an.

Note 10. IMPOTS DIFFERES

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés aux taux d'impôts applicables à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif (en provisions pour risques et charges) en position nette par entité fiscale.

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

Les bases d'impôts différés et les impôts différés associés sont les suivants :

Bases des sociétés intégrées	2020.02		2019.02		Variation de l'impôt différé
	BASES D'IMPOT	IMPOT	BASES D'IMPOT	IMPOT	
Plus-values internes	266	67	290	73	(5)
Déficits fiscaux	3 019	758	3 432	860	(102)
Provisions pour indemnités de retraite	163	41	132	33	8
Autres bases d'actif d'impôt	21	6	43	12	(6)
Totaux / Impôts différés actif	3 469	871	3 898	978	(106)
Crédit-bail	2 410	626	2 920	754	(127)
Provisions internes	94	26	94	26	
Totaux / Impôts différés passif	2 504	653	3 014	780	(127)
IMPOTS DIFFERES NETS	965	219	884	198	21
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES		219		198	
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES					

Les impôts différés calculés au 28/02/20 ont été déterminés en tenant compte des nouvelles règles et taux d'impôts qui ont été votés au 31/12/19 appliqués en fonction du planning prévisionnel de réalisation des impôts.

Les impôts différés non activés au titre des déficits fiscaux s'élèvent à 642 K€ correspondant à 2 293 K€ de déficits reportables (1 113 K€ au 28/02/19 correspondant à 3 977 K€ de déficits reportables).

Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste « Disponibilités » est constitué des montants détenus en caisse et des avoirs en banque.

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué de comptes à terme.

Données en K€	2020.02	2019.02
Valeurs mobilières de placement	72	72
Disponibilités	12 401	4 103
Disponibilités et valeurs mobilières de placement brutes	12 473	4 175
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement		
Valeurs mobilières de placement	72	72
Disponibilités	12 401	4 103
Disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes	12 473	4 175

Note 12. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres. Elles sont comptabilisées en résultat consolidé au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1. Capital social

Le nombre d'actions au 28/02/20 est de 2 425 875 actions de 1 € de nominal suite à la réduction de capital décidée par le conseil d'administration du 23/07/19 (annulation de 40 838 actions auto détenues, rachetées dans le cadre d'un plan de rachat).

Données en K€	2020.02	2019.02
Nombre de titres	2 425 875	2 466 713
Valeur nominale (en euros)	1,00	1,00
CAPITAL SOCIAL (en euros)	2 425 875	2 466 713
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	135 212	56 685
Nombre d'actions en circulation	2 290 663	2 410 028

2. Intérêts minoritaires

Données en K€	2020.02	2019.02
Réserves attribuées aux minoritaires	2 525	2 543
Résultat des minoritaires	96	(82)
Intérêts minoritaires	2 621	2 461

Note 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées dès lors que Le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'il devrait faire face à une sortie de ressources au profit d'un tiers sans contrepartie attendue. Ce poste comprend principalement les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de l'estimation du risque encouru.

Provision pour grosses réparations :

Le groupe comptabilise une provision pour grosses réparations correspondant aux sous-consommations des dépenses d'entretien budgétées d'une installation en concession. Cette provision est comptabilisée parallèlement à la facturation annuelle sur la durée des contrats d'une redevance forfaitaire d'entretien. Dans le cas de surconsommation, la provision est reprise. Si les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée.

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite.

- *Le départ intervient à l'initiative du salarié.*
- *L'âge de départ à la retraite est de 62 ans.*
- *Le coefficient de mortalité est issu de la table réglementaire TG05.*
- *Le taux de turn-over retenu est de 1 à 2%.*
- *Le taux d'actualisation retenu pour le calcul des engagements sociaux est de 0.77% inflation comprise.*

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Données en K€	2020.02	2019.02	Dotations / Augmentation	Reprise / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	7	149		(142)		
Autres provisions pour risques	64	35	28			
Provisions pour pensions et retraites	163	132	31			
Autres provisions pour charges	110	69	73	(15)		(17)
Sous-total prov. pour risques et charges	344	385	133	(157)		(17)
Ecarts d'acquisition passif (note 4)	19	28		(8)		
Impôts différés passif						
Provisions pour risques et charges	363	412	133	(165)		(17)

Les autres provisions pour charges comprennent une provision pour risque de 62 K€ qui a été comptabilisée dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites voté par le conseil d'administration du 23/10/19. Le plan d'attribution porte sur 242 588 actions à la valeur nominale au cours de la clôture de 3,59 €. Elles seront définitivement acquises aux bénéficiaires le 22/10/20. Les bénéficiaires de l'attribution s'engagent à conserver les actions qui leur sont attribuées définitivement à l'expiration de la période d'acquisition applicable, pendant une période de conservation d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquisition définitive des actions sera réalisée par voie d'émission d'actions nouvelles, en conséquence, aucune charge n'est comptabilisée dans les comptes, seule une provision au titre de la quote-part acquise de contribution patronale spécifique sur cette contribution a été comptabilisée. La provision représente les contributions patronales spécifiques sur cette attribution acquises à la date de clôture.

Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1. Analyse des emprunts et dettes financières

Données en K€	2020.02	2019.02	Emission / Augmentation	Remb. / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 948	1 857	7 664	(572)		
Dettes financières de crédit-bail	5 367	5 398	681	(485)		(227)
Autres emprunts et dettes assimilées	37	50		(13)		
Intérêts courus sur emprunts	80	7	80	(7)		
Concours bancaires courants	39	25	14			
Emprunts et dettes financières	14 472	7 337	8 438	(1 077)		(227)

La société CHADEAU a financé 46,65% des titres EO2 AUVERGNE par un emprunt de 7 000 K€ auprès du groupement bancaire composé de la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France.

Ce financement bancaire et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en terme de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

Les ratios de levier (Dettes financières Nettes / EBITDA consolidé) et de couverture du service de la dette (Service de la dette consolidée / EBITDA consolidé), tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, doivent être respectivement inférieurs à 3 pour le premier et à 1 pour le second. Le calcul du ratio est effectué sur la base des comptes consolidés de la société SAS DU CHADEAU établis selon les normes comptables françaises, en intégrant certains ajustements de calculs contractuels. Au 29/02/20, ces ratios étaient respectés.

2. Echancier des dettes financières

Données en K€	Montant	moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans	
Emprunts auprès des ets de crédit	à plus d'un an à l'origine	8 948	1 548	4 745	2 655
	à un an maximum à l'origine	39	39		
Dettes financières de crédit-bail	5 367	463	1 453	3 451	
Autres emprunts et dettes assimilées	37	13	25		
Intérêts courus sur emprunts	80	80			
2020.02	14 472	2 142	6 223	6 106	
2019.02	7 337	1 050	2 373	3 913	

Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION ET COMPTES DE REGULARISATION

1. Analyse des dettes d'exploitation

Données en K€	2020.02	2019.02
Fournisseurs et comptes rattachés	4 120	3 330
Dettes sociales	751	482
Dettes fiscales	701	393
Autres dettes	45	53
Comptes courants divers	180	282
Produits constatés d'avance		
Autres dettes et comptes de régularisation	1 677	1 209
Dettes d'exploitation	5 797	4 539

2. Echancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES

Données en K€	2020.02	2019.02
Ventes de marchandises	1 644	1 659
Production vendue de biens	19 035	18 972
Prestations de services	3 562	4 435
Produits des activités annexes	62	90
Rabais, remises et ristournes accordés	()	(68)
Chiffre d'affaires réalisé en France	24 303	25 088
Ventes de marchandises		10
Production vendue de biens	147	373
Chiffre d'affaires réalisé à l'export	147	383

Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Données en K€	2020.02	2019.02
Production stockée	1 202	(1 379)
Production immobilisée	99	381
Subventions d'exploitation		2
Tranfert de charges d'exploitation	205	139
Autres produits	1	6
Reprises de provisions et d'amortissements	214	154
Reprises de provisions d'exploitation	157	66
Reprises de provisions engagements de retraite		1
Reprises de provisions / actif circulant	58	87
Autres produits d'exploitation	1 722	(697)

Note 18. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS

Données en K€	2020.02	2019.02
Achats de marchandises	(1 194)	(1 009)
Variation stocks de marchandises	52	(28)
Achat matières premières, fournitures & autres approv.	(10 554)	(8 878)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	267	(212)
Achats et variations de stocks	(11 429)	(10 126)

Note 19. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Données en K€	2020.02	2019.02
Achats non stockés de matières et fournitures	(2 384)	(2 019)
Achats d'études et prestations de services	(1 192)	(2 585)
Sous-traitance	(54)	(91)
Locations	(536)	(546)
Entretien	(581)	(507)
Primes d'assurances	(314)	(321)
Personnel détaché et interimaire	(263)	(229)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(635)	(665)
Publicité, publications, relations publiques	(60)	(79)
Transport	(1 210)	(1 207)
Déplacements, missions et réceptions	(136)	(163)
Frais postaux et frais de télécommunications	(29)	(31)
Frais bancaires	(71)	(43)
Autres charges externes	(413)	(448)
Autres achats et charges externes	(7 878)	(8 934)

Note 20. IMPOTS ET TAXES

Données en K€	2020.02	2019.02
Impôts et taxes sur rémunérations	(13)	(40)
Autres impôts et taxes	(266)	(197)
Impôts et taxes	(279)	(237)

Note 21. CHARGES DE PERSONNEL

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges de personnel.

1. Charges de personnel

Données en K€	2020.02	2019.02
Rémunérations du personnel	(2 195)	(2 016)
Charges de sécurité sociales et de prévoyance	(863)	(855)
Autres charges de personnel	(87)	50
Charges de personnel	(3 145)	(2 821)

2. Effectif moyen

En nombre de personnes	2020.02	2019.02
Cadres	17	16
Agents de maîtrise et techniciens	11	12
Employés et ouvriers	24	23
TOTAUX	52	51

Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Données en K€	2020.02	2019.02
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(1 929)	(1 430)
Dot. aux provisions d'exploitation	(102)	(170)
Dot/Prov. engagements de retraite	(31)	(32)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(206)	(130)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(2 268)	(1 761)

Note 23. RESULTAT FINANCIER

Données en K€	2020.02	2019.02
Autres produits financiers	41	30
Produits financiers	41	30
Charges d'intérêts	(159)	(91)
Charges d'intérêts liées au crédit-bail	(151)	(153)
Autres charges financières	(2)	(6)
Charges financières	(312)	(250)
RESULTAT FINANCIER	(271)	(220)

Note 24. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale du Groupe.

Données en K€	2020.02	2019.02
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28	
Produits excep. s/ exercices antérieurs	1	
Produits de cession d'immobilisations	40	130
Subv. invest. virées au résultat de l'exercice	233	177
Autres produits exceptionnels	368	()
Transfert de charges exceptionnelles		53
Produits exceptionnels	670	360
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(102)	(31)
Charges excep. sur exercices antérieurs		()
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	()	(5)
Autres charges exceptionnelles		(53)
Dotations aux amts et provisions à caractère exceptionnel	(2)	()
Charges exceptionnelles	(104)	(89)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	566	270

Les « Autres produits exceptionnels » comprennent 309 K€ d'abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune consentis par l'associé minoritaire de la société MMR.

Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

1. Ventilation de l'impôt sur les résultats

Données en K€	2020.02	2019.02
Impôts différés	21	(184)
Impôt sur les bénéfices	(203)	
Impôts sur les résultats	(182)	(184)

2. Preuve de l'impôt

Données en K€	2020.02		2019.02	
	en valeur	en %	en valeur	en %
Résultat net des sociétés intégrées	1 287		760	
Impôt sur les résultats	(182)	12,41%	(184)	14,09%
Résultat net avant impôt	1 469	100,00%	944	100,00%
Impôt théorique au taux en vigueur	(411)	28,00%	(264)	28,00%
Impôts liés aux différences permanentes	(231)	15,76%	10	-1,02%
Incidence des pertes non activées	(19)	1,29%	(88)	9,34%
Imputation des pertes antérieures	601	-40,91%	146	-15,46%
Effet des différentiels de taux d'impôt	(11)	0,72%	(21)	2,25%
Crédit d'impôt et régularisation d'impôt			17	-1,77%
Activation d'impôts différés précédemment non activés et désactivation	(111)	7,55%	18	-1,87%
IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT (+)Produit, (-)Charge	(182)	12,41%	(184)	19,48%

Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTATS PAR ACTION	2020.02	2019.02
<i>Numérateur (en euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	1 199 400	698 576
<i>Dénominateur (en nombre d'actions)</i>		
Nombre moyen d'actions de base	2 355 255	2 410 028
Nombre d'actions potentielles dilutives	242 588	
Nombre moyen d'actions dilué	2 597 843	2 410 028
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	0,51	0,29
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	0,46	0,29

Le conseil d'administration du 23/10/19 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite de 242 588 actions ordinaires de la société.

Note 27. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié deux principaux secteurs d'activité :

- *la fabrication, l'achat et la vente de combustibles à base de bois,*
- *la réalisation de services énergétiques (financement, installation de chaudières, livraison de combustibles et maintenance).*

Les activités accessoires du groupe sont incluses dans l'activité principale de fabrication, d'achat et de vente de combustibles à base de bois.

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et les actifs immobilisés se ventilent par activités de la manière suivante :

Données en K€	Granulés de bois (combustibles de bois)		Services énergétiques	
	2020.02	2019.02	2020.02	2019.02
Chiffre d'affaires	20 830	21 013	3 620	4 458
Résultat d'exploitation	1 221	983	(47)	(89)
Actifs immobilisés	9 499	9 691	7 637	7 289

Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VARIATIONS NETTES (données en K€)	2020.02	2019.02
Variation des stocks	(1 461)	1 618
Variation des avances et acptes versés sur commandes	(28)	14
Variation des clients	1 158	(217)
Variation des créances fiscales et sociales	(156)	102
Variation des autres créances d'exploitation	(210)	14
Variation des charges constatées d'avance	(214)	(36)
Variation des fournisseurs	790	(973)
Variation des dettes fiscales et sociales	577	(192)
Variation des autres dettes d'exploitation	(109)	189
Variation des produits constatés d'avance		(1)
TOTAUX	348	518

Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE RESORERIE CONSOLIDES

La trésorerie du tableau des flux de trésorerie est constituée des disponibilités desquelles il faut déduire les concours bancaires courants qui figurent au passif du bilan.

Données en K€	2020.02	2019.02
Trésorerie active	12 473	4 175
Concours bancaires (trésorerie passive)	(39)	(25)
Trésorerie nette	12 434	4 150

Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

30.1. Epidémie de COVID-19

Les comptes consolidés du groupe ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. La crise sanitaire liée au COVID-19 a commencé à affecter l'activité du 1^{er} trimestre de l'exercice 2020/2021 et le groupe s'attend à un impact négatif sur les comptes consolidés en 2021. Compte-tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, le groupe n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des comptes consolidés 2019/2020, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

30.2. Mise en œuvre de la stratégie de diversification

La société EO2 a annoncé en juin 2020 la prise de contrôle de la société SVM (51%), société par actions simplifiée spécialisée dans l'installation, l'entretien et la maintenance de chaudières individuelles gaz. L'acquisition des 2 500 actions composant le capital social de la SAS SERVICES VENTILATION MAINTENANCE, au capital de 40 000 euros, ayant siège 165, Rue de la belle étoile Paris Nord II – Business Park, bâtiment 4 à ROISSY-EN-France (95700) et immatriculée au R.C.S Pontoise sous le numéro 339 669 509, a eu lieu le 26 mai 2020.

La transaction a fait l'objet d'un montage de type LBO avec la mise en place d'une dette bancaire portée par BPAURA, partenaire historique du Groupe. Le management complète le tour de table. Cette acquisition concrétise le souhait d'EO2 de renouer avec un développement plus rapide au travers d'une stratégie d'acquisition sur le secteur des services énergétiques. Cette stratégie s'appuie sur les marges de manœuvre financières permises par l'opération d'OBO réalisée sur EO2 Auvergne en août 2019.

D'un point de vue stratégique, le Groupe EO2 confirme son souhait d'identifier des activités récurrentes et de diversifier ses activités pour abaisser sa dépendance au climat et à un mono produit. A moyen terme, cette stratégie devrait permettre d'améliorer les performances financières du Groupe à la faveur de l'atteinte d'une taille critique et des synergies induites.

Le projet porté par le Groupe est de rapidement contrebalancer les activités de granulation bois avec celles liées aux services énergétiques. Il s'agit à échéance 3 ans de porter à 20 millions d'euros le chiffre d'affaires des activités dans les services énergétiques.

Pour mener à bien cette stratégie, le Groupe EO2 sollicite ses réseaux pour rechercher des cibles dans le domaine de l'entretien et la maintenance dans l'énergie d'une taille comprise entre 1 et 10 millions d'euros en privilégiant les régions Ile de France, Rhône Alpes Auvergne et sud.

Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 50 K€ (57 K€ en charges de l'exercice précédent).

Il s'agit exclusivement d'honoraires afférents à la certification des comptes.

Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA-VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

OSEO et EO2 se sont portés caution solidaire des prêts accordés par la Société générale et le Crédit agricole à RCAC. Le montant global des emprunts souscrit s'élève à 600 K€, à la clôture il reste 74 K€ à rembourser.

Dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec la BPI le 15/03/2017 et de la délégation de service, la société C3L s'est engagée :

- à ne pas contracter d'emprunt à moyen ou long terme en dehors d'apports en comptes courants et à ne pas souscrire d'engagement hors bilan ;
- à assurer les installations et l'activité, et à déléguer au profit du crédit bailleur les indemnités liées à ces contrats ;
- à nantir le contrat de crédit-bail en, faveur du crédit bailleur ;
- à effectuer des cessions DAILLY au profit des crédits bailleurs sur les créances de redevances liées aux contrats d'abonnements, de constructions WEYA, d'exploitations WEYA/VEOLIA EAU et de toutes sommes liées à la DSP.

Une garantie à première demande, délivrée par un organisme agréé par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement mentionné à l'article L.612-1 du code monétaire et financier est fournie par le concessionnaire.

Depuis la réception des travaux cette garantie s'élève à 5% du montant du chiffre d'affaires prévisionnel annuel toutes taxes comprises du concessionnaire.

La société C3L a été créée par le groupement WEYA - VEOLIA pour l'exécution de la DSP, avec un engagement de WEYA de rester majoritaire dans la société C3L.

Le financement bancaire de la société CHADEAU d'un montant initial de 7 000 K€ (voir note 14.1) et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en terme de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

La société CHADEAU a souscrit deux contrats d'assurance homme clé à hauteur de 4 000 K€.

Les titres de la société EO2 AUVERGNE sont nantis pour 7 744 K€.

Au cours de l'exercice, la société VIS LIGNUM a consenti un abandon de créance de 309 K€ à la société MMR avec clause de retour à meilleur fortune.

Note 33. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 29/02/2020 12			Exercice N-1 28/02/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	45 980.00	45 980.00				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	105 135.92	103 240.68	1 895.24	5 399.11	3 503.87	64.90
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	1 550.55	1 480.11	70.44	199.44	129.00	64.68
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 780.50	2 749.50	1 031.00	1 391.00	360.00	25.88
	Autres immobilisations corporelles	103 348.86	96 797.20	6 551.66	7 994.17	1 442.51	18.04
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 133 176.50	350 000.00	783 176.50	1 436 276.50	653 100.00	45.47	
Créances rattachées à des participations		510.00	510.00	3 104 037.50	3 104 547.50	100.02	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	592 273.99		592 273.99	168 934.00	423 339.99	250.59	
Total II	1 985 246.32	600 757.49	1 384 488.83	4 724 231.72	3 339 742.89	70.69	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	522.00		522.00		522.00	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	457 342.48	93 787.35	363 555.13	337 852.16	25 702.97	7.61
	Autres créances	4 206 397.73		4 206 397.73	192 775.40	4 013 622.33	NS
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	6 688 655.31		6 688 655.31	975 626.75	5 713 028.56	585.58	
Charges constatées d'avance (3)	53 503.51		53 503.51	49 136.22	4 367.29	8.89	
Total III	11 406 421.03	93 787.35	11 312 633.68	1 555 390.53	9 757 243.15	627.32	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	13 391 667.35	694 544.84	12 697 122.51	6 279 622.25	6 417 500.26	102.20	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

592 273.99

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		29/02/2020	12	28/02/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 425 875)	2 425 875.00		2 466 713.00		40 838.00	1.66
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 461 802.00		7 461 802.00			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	263 171.00		263 171.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau	4 333 661.86		3 763 312.76		570 349.10	15.16	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 064 576.04		511 227.92		6 575 803.96	NS	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	11 881 762.18		5 917 145.32		5 964 616.86	100.80	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	62 042.27				62 042.27	
Total III	62 042.27				62 042.27		
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	16 207.80				16 207.80	
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 943.25		159 572.36		2 370.89	1.49	
Dettes fiscales et sociales	575 167.01		201 373.12		373 793.89	185.62	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes			1 531.45		1 531.45	100.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	753 318.06		362 476.93		390 841.13	107.83
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		12 697 122.51		6 279 622.25		6 417 500.26	102.20

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

753 318.06 362 476.93

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 29/02/2020 12			Exercice N-1 28/02/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises				109 164.30	109 164.30	100.00
Production vendue de biens						
Production vendue de services	257 038.85		257 038.85	268 394.15	11 355.30	4.23
Chiffre d'affaires NET	257 038.85		257 038.85	377 558.45	120 519.60	31.92
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			21 096.37	21 608.76	512.39	2.37
Autres produits			37.08	30.48	6.60	21.65
Total des Produits d'exploitation (I)			278 172.30	399 197.69	121 025.39	30.32
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			60.00	499.50	439.50	87.99
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				93 701.82	93 701.82	100.00
Autres achats et charges externes *			334 975.52	371 548.87	36 573.35	9.84
Impôts, taxes et versements assimilés			3 421.95	24 531.59	21 109.64	86.05
Salaires et traitements			521 896.53	381 912.04	139 984.49	36.65
Charges sociales			254 177.68	178 506.27	75 671.41	42.39
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 357.03	17 368.69	9 011.66	51.88
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				93 787.35	93 787.35	100.00
Dotations aux provisions			62 042.27		62 042.27	
Autres charges			657.71	164.21	493.50	300.53
Total des Charges d'exploitation (II)			1 185 588.69	1 162 020.34	23 568.35	2.03
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			907 416.39	762 822.65	144 593.74	18.96
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	29/02/2020	12	28/02/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)			4 234.59		4 234.59	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 145.28		4 056.34		5 088.94	125.46
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	9 145.28		8 290.93		854.35	10.30
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			175 000.00		175 000.00	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)			422.86		422.86	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			175 422.86		175 422.86	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	9 145.28		167 131.93		176 277.21	105.47
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	898 271.11		929 954.58		31 683.47	3.41
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 022 338.88		13 267.64		7 009 071.24	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	7 022 338.88		13 267.64		7 009 071.24	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 080.02		8 187.80		7 107.78	86.81
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	654 735.71		83 568.18		571 167.53	683.47
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	655 815.73		91 755.98		564 059.75	614.74
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 366 523.15		78 488.34		6 445 011.49	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	596 324.00		497 215.00		99 109.00	19.93
Total des produits (I+III+V+VII)	7 309 656.46		420 756.26		6 888 900.20	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 245 080.42		931 984.18		313 096.24	33.59
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 064 576.04		511 227.92		6 575 803.96	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

2 839.80

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

4 234.59

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

AUDITIS

SA EO2

36 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

ANNEXE DU 01/03/2019 AU 29/02/2020

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

ANNEXE

Exercice du 01/03/2019 au 29/02/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 12 697 122.51 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 257 038.85 Euros et dégagant un bénéfice de 6 064 576.04 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2019 au 29/02/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société EO2 a créé une filiale détenue à 100 % : la SAS du CHADEAU.

Elle a cédé le contrôle de la société EO2 AUVERGNE à 100% à la société SAS DU CHADEAU par :

- Un apport de 1 067 titres. Cet apport a été réalisé à la valeur nette comptable pour un montant de 746 900€ Une prise de participation de la société DU CHADEAU a été effectuée pour ce montant.
- Une cession de 933 titres de la société EO2 AUVERGNE pour un montant global de 6 997 500€

La SAS DU CHADEAU a intégré le groupe fiscal composé de EO2 et EO2 AUVERGNE a compté du 01/03/2019.

Réduction de capital :

Une réduction de capital a été décidée par l'AG du 23/07/2019 en vue d'annuler 40 838 actions auto détenues. (rachetées dans le cadre d'un plan de rachat)

Réclamation contentieuse dans le cadre d'un redressement fiscal :

La société a été contrôlée fiscalement au cours de l'exercice clos le 28/02/2017. La déductibilité de dépréciations et de provisions a été contestée à hauteur de 2 430 233 € Ces provisions et dépréciations ayant été reprises intégralement lors de l'exercice clos le 28/02/2016, les effets du redressement portent essentiellement sur le stock de déficits reportables qui se retrouve réduit en 2013, 2014 et 2015 pour être de nouveau reconstitué en 2016. Selon les calculs de la société, ce contrôle devait se traduire par une charge complémentaire d'impôts sur les sociétés de 16 823 €(montant réglé).

L'administration fiscale demandant le règlement d'une somme de 232 147 € au titre du redressement, ce montant a été contesté et une garantie a été constituée dans le cadre de la réclamation pour un montant de 215 324€ La divergence porte sur le calcul de l'imputation des déficits dans le cadre de l'intégration fiscale. La réclamation formulée en 05/2017 est restée sans retour de l'administration fiscale.

En conséquence, une requête introductive d'instance a été déposée au Tribunal Administratif de Cergy Pontoise en novembre 2018, requête qui a été communiquée à l'administration fiscale qui, au 28/02/2019, n'avait pas produit de mémoire en défense ni eu l'injonction de le faire de la part du Tribunal.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2019 au 29/02/2020

Un avis de dégrèvement est intervenu au cours de l'exercice et le compte bloqué au trésor pour la somme de 215 324€ a été débloqué le 07/08/2019.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Epidémie COVID 19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et lois ultérieures constituent un événement postérieur au 29 février 2020 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 29 février 2020, c'est à dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 29 février 2020 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité d'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID 19 au 1er trimestre 2020 et l'entité ne mesure pas l'impact dans ses états financiers en 2020/2021. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019/2020 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas de connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Prise de participation :

La société Eo2 détient 51% du capital de la société NEW SVM donc l'activité et la prise de participation dans toutes entreprises. La société a acquis 170 850 actions d'une valeur nominale de 1 euro, soit pour un total de 170 850 euros.

La société SVM a acqui l'intégralité des titres de la société SERVICE VENTILATION MAINTENANCE - SVM.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC et CRC en vigueur et de toute autre réglementation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2019 au 29/02/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	45 980		
TOTAL	45 980		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	105 136		
TOTAL	105 136		
Terrains	1 551		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 781		
Installations générales agencements aménagements divers	10 487		
Matériel de transport	48 359		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 581		2 922
TOTAL	105 758		2 922
Autres participations	4 890 824		746 900
Prêts, autres immobilisations financières	168 934		1 573 512
TOTAL	5 059 758		2 320 412
TOTAL GENERAL	5 316 632		2 323 333

ANNEXE

Exercice du 01/03/2019 au 29/02/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL		45 980	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		105 136	
Terrains			1 551	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 781	
Installations générales agencements aménagements divers			10 487	
Matériel de transport			48 359	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			44 503	
	TOTAL		108 680	
Autres participations	3 104 548	1 400 000	1 133 177	
Prêts, autres immobilisations financières		1 150 172	592 274	
	TOTAL	2 550 171	1 725 450	
	TOTAL GENERAL	3 104 548	2 550 171	1 985 246

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité est inférieure au prix d'achat.

Les autres immobilisations financières intègrent les actions propres détenues dans le cadre de l'animation du cours ainsi que celles détenues dans le cadre du plan de rachat d'actions.

L'acquisition des titres de participation pour 746 900€ correspond à l'acquisition de 746 900 actions de la société SAS DU CHADEAU.

Les cessions pour 1 400 000€ correspondent à la cession des parts de la société EO2 AUVERGNE.

Les mouvements de poste à poste correspondent au reclassement des comptes courants de l'actif immobilisable à l'actif circulant.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	45 980		45 980
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	99 737	3 504	103 241
Terrains		1 351	129	1 480
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 390	360	2 750
Installations générales agencements aménagements divers		7 680	1 173	8 852
Matériel de transport		46 526	1 188	47 714
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		38 228	2 003	40 231
	TOTAL	96 174	4 853	101 027
	TOTAL GENERAL	241 890	8 357	250 247

ANNEXE

Exercice du 01/03/2019 au 29/02/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 504				
Terrains	129				
Instal.techniques matériel outillage indus.	360				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 173				
Matériel de transport	1 188				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 003				
TOTAL	4 853				
TOTAL GENERAL	8 357				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		62 042			62 042
TOTAL		62 042			62 042

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	350 000				350 000
Sur autres immobilisations financières	510				510
Sur comptes clients	93 787				93 787
TOTAL	444 297				444 297
TOTAL GENERAL	444 297	62 042			506 340
Dont dotations et reprises d'exploitation		62 042			

Une provision pour risque de 62 042€ a été comptabilisée dans le cadre du plan d'attribution d'action gratuite voté par le conseil d'administration du 23/10/2019. Le plan d'attribution porte sur 242 588 actions à la valeur nominale au cours de la clôture de 3.59 euros.

Elles seront définitivement acquises aux bénéficiaires le 22/10/2020. Les bénéficiaires de l'attribution s'engagent à conserver les actions qui leur sont attribuées définitivement à l'expiration de la période d'acquisition applicable, pendant une période de conservation d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquisition définitive des actions sera réalisée par voie d'émission d'actions nouvelles, en conséquence aucune charge n'est comptabilisée dans les comptes, seule une provision au titre de la quote part acquise de contribution patronale spécifique sur cette contribution a été comptabilisée

La provision représente les contributions patronales spécifiques sur cette attribution acquises à la date de clôture.

Les titres de la société MMR d'une valeur de 350 000 € font l'objet d'une dépréciation à 100% de la valeur des titres. Cette dépréciation a été comptabilisée pour tenir compte de la dégradation de la situation financière de l'entreprise.

De plus, une dépréciation des créances clients pour un montant de 93 787,35 € a également été constatée dans les comptes au 28/02/2018 afin de couvrir le risque de non recouvrement de la créance nette des dettes fournisseurs que la société EO2 détient sur la société MMR. Cette dépréciation est maintenue depuis.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2019 au 29/02/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	592 274	592 274	
Autres créances clients	457 342	457 342	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 755	7 755	
Taxe sur la valeur ajoutée	153 757	153 757	
Divers état et autres collectivités publiques	4 523	4 523	
Groupe et associés	4 038 458	4 038 458	
Débiteurs divers	1 904	1 904	
Charges constatées d'avance	53 504	53 504	
TOTAL	5 309 518	5 309 518	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	16 208	16 208		
Fournisseurs et comptes rattachés	161 943	161 943		
Personnel et comptes rattachés	199 294	199 294		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	108 797	108 797		
Impôts sur les bénéfices	203 432	203 432		
Taxe sur la valeur ajoutée	58 030	58 030		
Autres impôts taxes et assimilés	5 613	5 613		
TOTAL	753 318	753 318		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	1.0000	2 466 713		40 838	2 425 875

Les titres remboursés correspondent aux titres auto détenus annulés dans le cadre de la réduction de capital.

Au 29/02/2020, 135 212 actions sont auto détenues par la société EO2 pour une valeur totale de 497 426.74 euros.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

ANNEXE

Exercice du 01/03/2019 au 29/02/2020

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques de	1 à 3 ans
- brevets	7 ans
- agencements, aménagements des terrains de	6 à 10 ans
- constructions de	10 à 20 ans
- agencement des constructions	12 ans
- matériel et outillage industriel	5 ans
- agencements, aménagements, installations de	6 à 10 ans
- matériel de transport	4 ans
- matériel de bureau et informatique de	3 à 10 ans
- mobilier de	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2019 au 29/02/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	316 713
Autres créances	4 523
Disponibilités	14 233
Total	335 469

Les factures à établir correspondent aux facturations de prestations.

Détail des produits à recevoir

	Montant
Etat produits à recevoir	4 523
FAE EO2 AUV	274 804
FAE WEYA	41 489
PAR Divers	14 233
FAE PERFENE	420
INTERETS COURUS CC WEYA	1 947
INTERETS COURUS CC RCAC	2 153
Total	339 569

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 120
Dettes fiscales et sociales	265 998
Total	323 117

ANNEXE

Exercice du 01/03/2019 au 29/02/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA FONCIA	17 276		
CCA EURONEXT	2 500		
CCA GSC	13 603		
CCA DIVERSES	20 125		
Total	53 504		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	1 133 177		
Créances rattachées à des participations	379 506	3 658 952	
Créances clients et comptes rattachés	180 761	274 804	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 290		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	5 917 145
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	5 917 145
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	5 917 145
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	5 917 145
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	0
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	0

ANNEXE

Exercice du 01/03/2019 au 29/02/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Total	5

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		9 145
Dont entreprises liées		4 101

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	898 271-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	653 100	
Résultat comptable (hors participation)	6 064 576	

La société E02 est intégrée fiscalement avec les sociétés E02 AUVERGNE et DU CHADEAU . E02, en tant que société mère, conserve les économies liées à l'intégration fiscale. Au titre de l'exercice, cette économie s'élève à 596 324 €

ANNEXE

Exercice du 01/03/2019 au 29/02/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		7 653 438
SAS DU CHADEAU Caution solidaire / emprunt	7 000 000	
EO2 Auvergne caution solidaire BPIF et B Popu	579 096	
RCAC caution solidaire 30% sur emprunt 600000	74 342	
Total (1)		7 653 438
(1) Dont concernant les filiales		7 653 438

Engagements reçus**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de l'engagement pour retraite s'élève à 20 157€

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	2 709
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	6 718
35 à 44 ans	21 à 30 ans	9 222
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 508
Engagement total		20 157

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- taux de rotation faible
- taux d'actualisation 0.77 %

ANNEXE

Exercice du 01/03/2019 au 29/02/2020

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	4 303 080

Déficits reportables antérieurs à l'intégration fiscale : 1 148 197 €

Déficits reportables issus de l'intégration fiscale : 3 154 883 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

La société EO2 est la société mère d'un groupe qui présente des comptes consolidés

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SA EO2
92240 MALAKOFF

Page : 23

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- DU CHADEAU	747 000		100.00	747 000	747 000	178 148	7 000 000		113 334		
- WEYA	304 420	1 204 796	51.00	31 667	31 667	143 568		2 659 966	103 540		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- RCAC	20 000	57 612	20.00	4 000	4 000	53 689	74 342	183 168	5 511		
- MMR	245 000	434 708		350 000				1 804 639	264 017		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Divers	24 839	
- Produits cessions titres	6 997 500	
Total	7 022 339	
Charges exceptionnelles		
- Diverses	1 635	
- Eléments actifs cédé	653 100	
- pénalités	1 080	
Total	655 815	

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	28/02/2016	28/02/2017	28/02/2018	28/02/2019	29/02/2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 466 713	2 466 713	2 466 713	2 466 713	2 425 875
Nbre des actions ordinaires existantes	2 466 713	2 466 713	2 466 713	2 466 713	2 425 875
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	206 098-	579 943	720 610	377 558	257 039
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 610 244-	255 349-	733 408-	722 287-	5 538 501
Impôts sur les bénéfices	84 318-	6 952-	365 853-	497 215-	596 324-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	41 317	266 597-	571 588-	511 228-	6 064 425
Résultat distribué		350 000			
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1.02-	0.10-	0.15-	0.09-	2.53
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.02	0.11-	0.23-	0.21-	2.50
Dividende distribué à chaque action		0.14			
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	4	4	4	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	388 070	340 388	378 568	381 912	521 897
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	213 562	173 463	188 873	178 506	254 178



Audit & Strategy

EO2

**Société anonyme au capital de 2.425.875 euros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 29 FEVRIER 2020

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 29 février 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mars 2019 la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 29 février 2020 est de 783 k€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes « Titres immobilisés », « Etat des immobilisations » et « Etat des provisions » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quincy-Voisins
Le 27 août 2020



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de Commissariat aux Comptes



Audit & Strategy

EO2

**Société anonyme au capital de 2.425.875 €uros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 29 FEVRIER 2020

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 29 février 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mars 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme précisé en point 3 « Bases de préparation » de la note 1 « Présentation du groupe, faits marquants et principes de consolidation » de l'annexe des comptes consolidés, l'établissement des états financiers oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes notamment concernant les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés.

Nous avons, pour l'ensemble de ces éléments, vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies et des informations données dans les notes annexes. Nous avons également examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

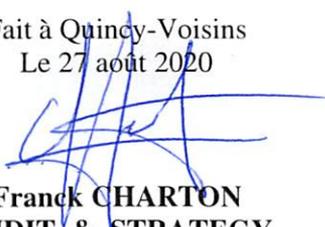
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Quincy-Voisins
Le 27 août 2020



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de commissariat aux comptes

EO2
Société Anonyme
au capital de 2 425 875 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Guillaume POIZAT,
Président Directeur Général

EO2
Société Anonyme
au capital de 2 425 875 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

493 169 932 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte annuelle, à l'effet de vous demander, à titre ordinaire annuel, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 29 février 2020, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de votre société, et à titre extraordinaire, de renouveler différentes délégations de compétence en matière d'augmentation de capital, à consentir au Conseil d'administration, arrivant à échéance cette année et de donner diverses autorisations au Conseil d'administration dans le cadre de la procédure en cours d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019/2020 ET LES ACTIVITES DU GROUPE :

A. EO2 AUVERGNE : Poursuite de la croissance du parc de matériel de chauffage et conditions d'exploitation très favorables

Le fond du marché qui se matérialise par la forte croissance des installations de matériel de chauffage à granulés bois reste très favorable, en dépit de la crise sanitaire. L'augmentation du prix des énergies fossiles sur le dernier semestre a accéléré cette tendance.

L'exercice a été marqué par d'excellentes conditions d'exploitation qui s'expliquent par des taux d'humidité du bois très faibles. La sécheresse des bois favorise les rendements industriels des activités de granulation. Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer si le phénomène est ponctuel ou s'il s'inscrit dans la durée. Cette sécheresse du bois est très vraisemblablement liée au réchauffement climatique et n'est pas une bonne nouvelle pour l'environnement. Elle génère notamment l'apparition de scolytes qui sont des insectes dits « ravageurs ».

B. WEYA : les résultats de nouveau affectés

C3L, filiale d'exploitation de la société WEYA, enregistre une nouvelle mauvaise année qui a pour origine la cessation de paiement d'un de ses clients ayant engendré un impayé. Depuis, un nouveau client a pu prendre le relai, et une normalisation de la situation est espérée.

WEYA connaît une baisse de chiffres d'affaires et de marge d'exploitation. Cette baisse s'explique par des retards entraînant des décalages de facturation. WEYA a bénéficié d'une reprise de provision ayant pour origine un procès gagné.

C. Renforcement des fonds propres et niveau de trésorerie satisfaisant

Les résultats du Groupe permettent de renforcer les fonds propres d'EO2 qui s'élèvent à 15,9 M€ contre 15,1 M€ en 2018/2019. La trésorerie de clôture du Groupe ressort à 12,4 M€ ; son évolution provient pour partie de la levée d'une nouvelle dette de 7 M€ dans le cadre de la restructuration capitalistique sur la SAS EO2 AUVERGNE.

2. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE EO2 ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A. Activité

Au cours de cet exercice, l'activité s'est poursuivie normalement sur la partie exploitation.

La société a procédé à une restructuration financière avec une opération de vente des titres EO2 AUVERGNE à la SAS DU CHADEAU, elle-même filiale de la SA EO2 à 100 %.

B. Activité en matière de recherche et développement

L'entreprise n'a pas développé d'activité en matière de recherche et développement durant l'exercice 2019/2020.

C. Évolution du titre sur le marché Euronext Growth

Au titre de l'exercice écoulé, 1 695 532 titres ont été échangés.
Le titre cotait 2,65 € le 1^{er} mars 2019 et 3,59 € le 28 février 2020.

D. Principaux risques

EO2 attire l'attention du lecteur sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter ses activités :

- Baisse des ventes de matériel de chauffage aux granulés bois,
- Dégradation de la situation économique engendrant la fragilisation de ses clients,
- Répétition d'hivers anormalement chauds,
- Augmentation incontrôlée et durable du prix de la matière première,
- Chute du prix des énergies fossiles,
- Réduction de la pression sociétale en faveur des énergies renouvelables,
- Augmentation significative de la concurrence de producteurs étrangers,
- Développement de nouveaux sites de production de granulés bois sur un même gisement,
- Modification des règles fiscales,
- Risque de remboursement anticipée de la dette de 7 M€ en cas de non-respect des covenants et divers engagements ;
- Apparition de nouvelles technologies permettant une meilleure valorisation du bois et de ses connexes,
- Risque de sensibilité des hypothèses : d'une manière générale, toutes les hypothèses présentées sont celles d'une société en développement sur un marché en constitution. Les hypothèses présentées peuvent donc être amenées à varier sensiblement.



Pour mener à bien cette stratégie, le Groupe EO2 sollicite ses réseaux pour rechercher des cibles dans le domaine de l'entretien et la maintenance dans l'énergie d'une taille comprise entre 1 et 10 millions d'euros en privilégiant les régions Ile de France, Rhône Alpes Auvergne et sud.

G. Évolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

Le groupe poursuit le renforcement de son développement, en étudiant toute opportunité d'acquisition externe, le cas échéant en vue de diversifier son activité dans le secteur de l'énergie.

H. Conséquences de la crise liée à la COVID-19

Les comptes sociaux et consolidés du groupe ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. La crise sanitaire liée à la COVID-19 a commencé à affecter l'activité du 1^{er} trimestre de l'exercice 2020/2021 et le groupe s'attend à un impact négatif sur les comptes consolidés en 2021.

Compte-tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, le groupe n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des comptes consolidés 2019/2020, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

3. PRISE DE PARTICIPATIONS – CESSIION DE PARTICIPATIONS

La société a pris, au cours de l'exercice, une participation au capital de la SAS DU CHADEAU, société par actions simplifiée au capital de 747 000 euros, ayant siège ZAC du Chateau à 63470 SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 848 436 804.

La SA EO2 a apporté en numéraire, à la constitution, la somme de cent euros, puis a fait apport en nature à la SAS DU CHADEAU de 1 067 actions de la SAS EO2 AUVERGNE.

Ensuite, la SAS DU CHADEAU a acquis de la SA EO2, les 933 actions restantes composant le capital de la SAS EO2 AUVERGNE.

A l'issue de cette opération, la SAS DU CHADEAU détient 100 % des titres de la SAS EO2 AUVERGNE et en a par suite pris le contrôle, tandis que la SA EO2 détient 100 % des titres de la SAS DU CHADEAU.

4. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES, EN 2019-2020

- SA WEYA :

Capital détenu : 54,39 %
Exercice clos le 29-02-2020 :
→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 2 659 966 €
→ Résultat : 103 540,15 €

- SAS DU CHADEAU :

Capital détenu : 100 %
Exercice clos le 29-02-2020 :
→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 0 €
→ Résultat : -113 334,54 €

E. Prévention des risques technologiques

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique.

La filiale de production, EO2 Auvergne, a mis en place les dispositifs suivants :

Le site est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement : à ce titre, la protection des risques technologiques sur EO2 Auvergne est de grande qualité. Des contrôles réalisés pour la DREAL ont lieu fréquemment afin de contrôler le respect de la réglementation.

S'agissant de la prévention des incendies : la société est équipée de matériel de protection sur les bâtiments, d'équipements en réseau incendie armé (soit 2 lances croisées dans chaque bâtiment) et d'extincteurs, et d'équipements en détection. En outre, des outils de contrôle de l'humidité au cours du séchage permettent de supprimer les points chauds afin d'éviter tout embrasement.

Pour les intrusions, le site est clôturé, éclairé sous vidéosurveillance. Les accès sont contrôlés.

La société EO2 et ses principales filiales sont aujourd'hui couvertes par les assurances suivantes :

- Responsabilité civile exploitation.
- Responsabilité civile après livraison/après réception.
- Responsabilité des dirigeants.
- Dommages aux biens corporels, incorporels et aux bâtiments.
- Assurance multirisques industriels, couvrant les éléments décrits ci-après : Protection des incendies, foudre et explosion et événements assimilés, attentats et actes de terrorisme, tempête-grêle-neige, action de l'eau-gel, actes de vandalisme et de sabotage, accidents aux appareils électriques et garanties et annexes, bris machine, bris des matériels informatiques, vol, autres dommages matériels, pertes d'exploitation.
- Assurance-crédit client.
- Frais de réhabilitation d'image et frais de prévention.

F. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

La société EO2 a annoncé en juin 2020 la prise de contrôle (51 %) de la société SVM, société par actions simplifiée spécialisée dans l'installation, l'entretien et la maintenance de chaudières individuelles gaz. L'acquisition des 2 500 actions composant le capital social de la SAS SERVICES VENTILATION MAINTENANCE, au capital de 40 000 euros, ayant siège 165, Rue de la belle étoile Paris Nord II – Business Park, bâtiment 4 à ROISSY-EN-France (95700) et immatriculée au R.C.S Pontoise sous le numéro 339 669 509, a eu lieu le 26 mai 2020.

La transaction a fait l'objet d'un montage de type LBO avec la mise en place d'une dette bancaire portée par BPAURA, partenaire historique du Groupe. Le management complète le tour de table. Cette acquisition concrétise le souhait d'EO2 de renouer avec un développement plus rapide au travers d'une stratégie d'acquisition sur le secteur des services énergétiques. Cette stratégie s'appuie sur les marges de manœuvre financières permises par l'opération d'OBO réalisée sur EO2 Auvergne en août 2019.

D'un point de vue stratégique, le Groupe EO2 confirme son souhait d'identifier des activités récurrentes et de diversifier ses activités pour abaisser sa dépendance au climat et à un mono produit. A moyen terme, cette stratégie devrait permettre d'améliorer les performances financières du Groupe à la faveur de l'atteinte d'une taille critique et des synergies induites.

Le projet porté par le Groupe est de rapidement contrebalancer les activités de granulation bois avec celles liées aux services énergétiques. Il s'agit à échéance 3 ans de porter à 20 millions d'euros le chiffre d'affaires des activités dans les services énergétiques.

- SAS EO2 AUVERGNE :

Capital détenu : 100 % (indirectement)

Exercice clos le 29-02-2020 :

→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 19 077 191 €

→ Résultat : 1 825 740,24 €

5. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Il ressort les chiffres suivants des comptes de l'exercice clos le 29 février 2020, en comparaison avec ceux de 2018-2019 :

Nous avons enregistré au cours de l'exercice, un chiffre d'affaires hors TVA de 257 039 € contre 377 558 € en 2019, en recul de 31,9 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 278 172 € contre 399 198 €, en baisse de 30,3 %.

Les charges d'exploitation représentent 1 185 589 € contre 1 162 020 €.

- * les charges externes, hors sous-traitance, totalisent 322 661 € contre 353 163 €.
- * les charges de personnel représentent 776 074€, contre 560 418 €. Depuis le 1er janvier 2019, le C.I.C.E a été remplacé par une baisse des charges patronales.
- * la dotation aux amortissements s'élève à 8 357 € contre 17 369 €.
- * La dotation aux provisions s'élève à 62 042 € contre 93 787 €.

Le résultat d'exploitation ressort négatif à 907 416 € contre un résultat négatif de 762 823 €, en hausse de 10,8 %.

Les produits financiers s'élèvent à 9 145 € contre 8 291 € et les charges financières à 0 € contre 175 423 €.

Quant au résultat exceptionnel, il ressort positif à 6 366 523 € contre un résultat exceptionnel négatif de 78 488 €. Il provient essentiellement de plus-values sur cession des titres de participation représentant une fraction du capital de la SAS EO2 AUVERGNE à la SAS DU CHATEAU.

Après comptabilisation d'une charge d'intégration fiscale de 596 324 €, l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 6 064 576,04 € contre une perte de 511 227,92 € au 28 février 2019.

L'application des articles 223 quater et 39-4 du CGI d'une part, et des articles 223 quinquies et 9-5 du CGI d'autre part, n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices.

Au 29 février 2020, le bilan de la société se totalise à 12 697 123 € contre 6 279 622 € en 2019. Sa structure financière est équilibrée, les capitaux propres couvrant l'actif immobilisé net.

Il a été réalisé des investissements pour un montant 2 922 € correspondant à du matériel informatique et des immobilisations financières pour 746 900 €, soit les prises de participations rappelées au paragraphe 3 ci-dessus.

6. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de proposer aux actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019-2020, à savoir 6 064 576,04 €, ainsi qu'il suit :

Bénéfice.....	6 064 576,04 €,
- au compte « report à nouveau ».....	4 333 661,86 €,
En vue d'absorber les pertes antérieures,	
- au compte « autres réserves », le solde	1 730 914,18 €.

Nous vous rappelons, comme le prescrit la loi, qu'au cours des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

- au titre de l'exercice 2016/2017, il a été versé un dividende de 0,1419 € par action,
- au titre de l'exercice 2017/2018, il n'a été distribué aucun dividende,
- au titre de l'exercice 2018/2019, il n'a été distribué aucun dividende.

7. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

8. ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 29 février 2020.

A la clôture de l'exercice, la participation au capital des salariés était nulle.

Au dernier jour de l'exercice, la Société n'avait pas mis en place de plan d'épargne d'entreprise (PEE). Ainsi, aucune action n'était détenue par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail.

9. SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il est précisé que les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes n'arrivent pas à expiration cette année.

10. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 8 octobre 2019, a autorisé le rachat par la société de 78 129 actions nominatives, soit 3,22 % du capital social, détenues par M. Guillaume POIZAT, au prix de 3,50 € par action, soit un montant global de 273 452 €.

Les conventions antérieurement autorisées ont continué de produire leurs effets tel que relaté dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

11. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent mentionner, au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016, pour les fournisseurs et pour les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Le tableau regroupant ces informations figure ci-dessous.

12. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

A. Périmètre de consolidation

Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent les sociétés suivantes :

Raison sociale	%d'intérêt		%de contrôle		Adresse	Siren
	2020.02	2019.02	2020.02	2019.02		
EO2					36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	493 169932
EO2 AUVERGNE	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	500 300 306
M.M.R.	50,00	50,00	50,00	50,00	Route de la mer 14550 BLAINVILLESUR ORNE	484 764 329
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	63,51	63,51	100,00	100,00	7 14 Route d'Apchat 63420 ARDES	791800733
TRANSLOC SERVICES	50,99	50,99	50,99	50,99	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	438 812 323
WEYA	54,39	54,39	54,39	54,39	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	511315046
C3L	43,51	43,51	80,00	80,00	Rue Colone Rabler 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 163
SAS DU CHATEAU	100,00		100,00		ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	848 436 804

B. Exposé sur les comptes consolidés

Les comptes consolidés de la Société EO2 sont établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 à L. 233-28 et R. 233-3 à R. 233-16 du Code de commerce et du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Pour cet exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 24 450 K€ et les autres produits d'exploitation se sont élevés à 1 722 K€ donnant un total de produits d'exploitation de 26 172 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 24 998 K€ donnant un résultat d'exploitation de 1 174 K€.

Les principaux postes des charges d'exploitation sont :

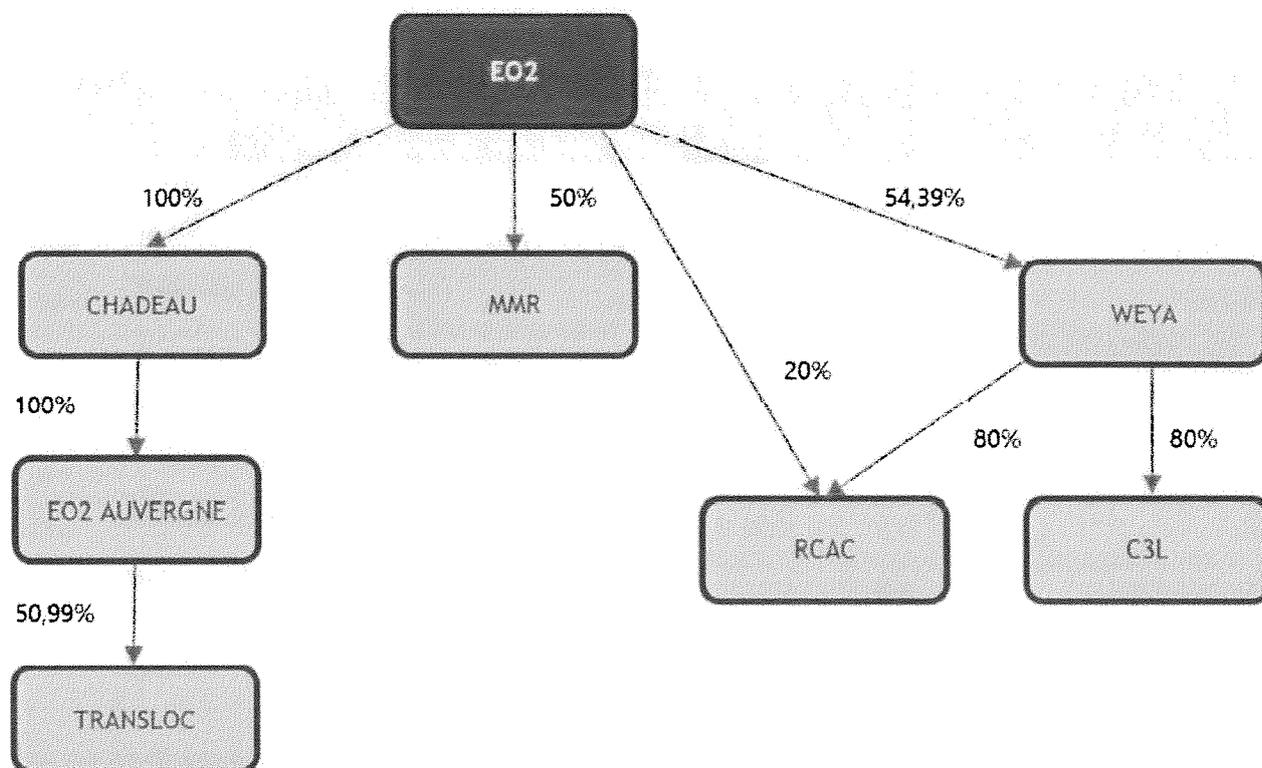
- ❖ les achats de matières premières et variation de stocks pour 11 429 K€,
- ❖ les autres achats et charges externes pour 7 878 K€,
- ❖ les impôts et taxes pour 279 K€,
- ❖ les salaires et charges pour 3 145 K€,
- ❖ la dotation aux amortissements des immobilisations pour 2 268 K€ .

Après prise en compte du résultat financier de -271 K€, le résultat courant des entreprises intégrées est de 903 K€.

Après affectation du résultat exceptionnel de 566 K€ et de l'impôt sur les résultats de 182 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 1 295 K€ et le bénéfice net part du groupe de 1 199 K€.

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 15 984 K€ et la trésorerie à 12 473 K€.

C. Exposé sur les autres sociétés du Groupe EO2



D. Présentation des comptes annuels d'EO2 AUVERGNE

Située à Saint-Germain-près-Herment, la SAS EO2 Auvergne est filiale à 100 % de la SAS DU CHADEAU, elle-même filiale à 100 % de la maison mère EO2.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 29 février 2020 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

L'exercice clos le 29 février 2020 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 19 077 191 € se décomposant en vente de marchandises pour 197 459 €, vente de produits finis (granulés de bois) pour 18 867 112 € et prestations de service 12 619 €. Le chiffre d'affaires est en baisse de 1,59 % par rapport à l'exercice précédent.

A cela il faut ajouter la variation du stock pour 1 164 468 €, et prendre en compte les reprises sur amortissements et provisions pour 133 828 € et des autres produits pour 32 € formant un total de produits d'exploitation de 20 375 519 € en en augmentation de 12,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 17 670 914 € et sont en augmentation de 6,85 % par rapport à l'exercice précédent.

Les postes de charges les plus importantes sont les suivants :

- Achats de marchandises (y compris droits de douane) : 201 919 €,
- Achats de matière première et autres approvisionnements : 9 479 369 €,
- Autres achats et charges externes : 6 193 629 €,
- Impôts et taxes : 245 707 €,
- Salaires, traitements et charges sociales : 1 224 337 €,
- Dotation aux amortissements et provisions pour un total de 679 398 €.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2 704 604 €, soit une augmentation de 76 % par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier de -21 981 €, le résultat courant avant impôt est de 2 682 623 €.

Un résultat exceptionnel de -57 127 € vient s'ajouter et l'impôt sur les sociétés s'élève à 799 756 € donnant un bénéfice de l'exercice de 1 825 740,24 €, en augmentation de 65 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 29 février 2020, le total du bilan de la Société s'élève à 14 781 620 €. Il se compose de façon schématique de 3 781 280 € d'actifs immobilisés et de 10 981 579 € d'actifs circulants dont 3 590 346 € de stocks.

Le montant des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élève à 5 283 383 €.

Une convention de trésorerie existe entre les sociétés EO2 Auvergne et EO2, ainsi que, depuis le 31 juillet 2020, entre les sociétés SAS DU CHADEAU et EO2. Le compte courant d'associé représente 3 658 951 €. Il n'a pas donné lieu à versement d'intérêt pour cet exercice.

E. Présentation des comptes annuels de WEYA

La Société Anonyme WEYA est filiale d'EO2 à 54 %. Elle est cotée sur le Marché Euronext Access. Elle a été constituée en vue de proposer des solutions de chauffage clé en main aux collectivités utilisant comme énergie les plaquettes de bois et les granulés de bois.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019/2020 s'est élevé à 2 659 966 €. Après la production immobilisée pour 93 173 €, des reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges pour 139 620 € et des autres produits pour 892 €, le total des produits d'exploitation ressort à 2 893 652 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 828 395 € et le résultat d'exploitation ressort à 65 257 €.

Les postes de charges les plus importants sont :

- Achat de matières premières (granulés, plaquettes forestières, fioul, combustible) : 455 368 €,
- Autres achats et charges externes : 1 806 899 €,
- Les impôts et taxes : 7 740 €,
- Salaires et charges sociales : 473 754 €,
- Dotation aux dépréciations sur actif circulant : 50 408 €,
- Dotation aux provisions : 25 334 €.

Le résultat financier ressort à 18 059 €, le résultat courant avant impôt à 83 316 €.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 20 224 €, le bénéfice de l'exercice est de 103 540,15 €.

F. Présentation des comptes annuels de TRANSLOC SERVICES

La SARL TRANSLOC SERVICES est une société de transport courte distance dont EO2 Auvergne est associée à 51 %.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 29 février 2020 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 611 178 € et les reprises sur provisions et autres produits à 68 354€. Le total des produits d'exploitation ressort à 1 679 546 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 686 085 € et le résultat d'exploitation ressort à - 6 539 €.

Après prise en compte du résultat financier de -2 056 € et du résultat exceptionnel de 72 666 €, le bénéfice de l'exercice s'élève à 64 071 €.

G. Présentation des comptes annuels de RCAC

La société R.C.A.C est filiale des sociétés WEYA à 80% et EO2 à 20 % et, à ce titre, fait partie du Groupe EO2.

La société R.C.A.C. a été créée pour assurer les clauses d'exploitation du contrat signé entre la société WEYA et ARDES Communauté pour la réalisation et la mise en concession d'une chaufferie centrale mixte bois/fioul domestique et d'assurer la gestion du service public auquel les installations servent de support.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 29 février 2020 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

L'exercice clos le 29 février 2020 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 183 168 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 159 224 €, les postes de charges les plus importantes sont les suivants :

- Achats de marchandises et de matières premières : 59 556 €,
- Autres achats et charges externes : 60 797 €,
- Dotation aux provisions : 3 386 €,
- Autres charges : 35 104 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 33 690 €.

Après prise en compte d'un résultat financier de -28 180 €, essentiellement constitué d'intérêts d'emprunt, le bénéfice de l'exercice s'élève à 5 510,68 €.

Le principal actif de cette société est une chaufferie réalisée par la société WEYA et le réseau de chauffage avec la délégation de service public associée.

H. Présentation des comptes annuels de MMR

La société M.M.R. est une SARL au capital social de 245 000 €, filiale de la SA EO2 à 50 %.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 29 février 2020 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Au 29 février 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 804 639 € se décomposant en 1 398 292 € de vente de marchandises, 367 975 € de production de biens et 38 373€ de production de services.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 841 988 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 867 191 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de marchandises : 1 000 062 €,
- Achats de matières premières : 218 128 €,
- Autres achats et charges externes (dont les redevances de crédit-bail) : 300 865 €,
- Impôts et taxes : 5 988 €,
- Salaires et charges : 250 377 €,
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 53 096 €,

donnant un résultat d'exploitation de - 25 203 €.

Après prise en compte du résultat financier de - 3 723 € et d'un résultat exceptionnel de 292 943 € provenant d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 305 515 € consenti par la société VIS LIGNUM, le bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à 264 017 €.

I. Présentation des comptes annuels de C3L

La société C3L est une société par actions simplifiée au capital de 100 000 € détenue à 80 % par WEYA et à 20 % par VEOLIA EAU.

Elle a été constituée pour répondre à une consultation relative à une délégation de service public en vue de la construction et l'exploitation du réseau de chaleur de la commune de COSNE COURS SUR LOIRE. La candidature de la société C3L a été retenue le 25 mars 2015.

Les comptes de l'exercice 2019 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est élevé à 911 047 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 228 037 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières : 386 558 €,
- Autres achats et charges externes essentiellement constitués de la sous-traitance VEOLIA et Weya et d'un crédit-bail mobilier : 732 686 €,
- Dotation aux dépréciations clients : 76 100 €
- Dotation aux provisions : 28 419 €

donnant un résultat d'exploitation de -285 744 €.

Après prise en compte du résultat financier pour 33 354 €, le résultat courant avant impôt est de - 252 390 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 176 000 €, la perte de l'exercice est de 76 390 €.

13. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Au 29 février 2020, la société détenait 135 212 actions en propre, soit 5,57 % du capital social.

14. INFORMATIONS SUR LE CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément aux stipulations de l'article L. 225-211, le Conseil d'administration doit indiquer le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L. 225-209-2 du Code de commerce, les cours moyens des achats et des ventes.

Du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020 :

- 135 869 actions ont été achetées – cours moyen des achats pour la période : 3,4882 €.

- 133 758 actions ont été vendues – cours moyen des ventes pour la période : 3,4922 €.

Au démarrage du contrat, le 9 septembre 2014, le compte de liquidité était détenteur de 11 430 actions. Le 29 février 2020, le compte de liquidités était détenteur de 17 958 actions.

15. REGLES ET METHODES COMPTABLES

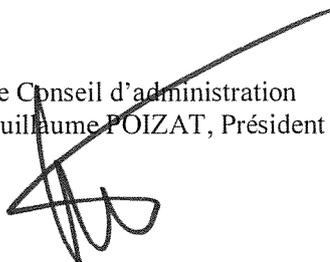
Les comptes 2019-2020 qui vous sont présentés et que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

16. DISPOSITIONS FINALES

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément. Votre Conseil vous invite maintenant à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à MALAKOFF,
Le 12 août 2020

Le Conseil d'administration
Guillaume POIZAT, Président Directeur Général



Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1					13	-					7
Montant total des factures concernées <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	416	11 836	19 070	5 888	4 800	41 594	-	-	-	-	30 250 TTC	30 250 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	1 %	3 %	6 %	2 %	1 %	12 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice <i>(préciser : HT ou TTC)</i>							-	-	-	-	9,81 %	9,81 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	-						11					
Montant total des factures exclues <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	-						110 382 TTC					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="radio"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input type="radio"/> Délais légaux : <i>(préciser) 60 jours</i>						<input type="radio"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input type="radio"/> Délais légaux : <i>(préciser) 60 jours</i>					

EO2
Société Anonyme
au capital de 2 425 875 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

493 169 932 RCS NANTERRE

<p>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 29 FEVRIER 2020</p>

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes tenus de vous présenter un rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

1. CONVENTIONS REGLEMENTEES ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX OU ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS DE LA SOCIETE ET UNE AUTRE SOCIETE CONTROLEE PAR LA SOCIETE AU SENS DE L'ARTICLE L 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons, conformément à l'article L 225-37-4 alinéa 2° du Code de commerce, qu'aucune convention réglementée n'a été conclue par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société avec une autre société contrôlée par la société au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

2- LISTE DES ADMINISTRATEURS – MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020

Vous trouverez ci-dessous la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice, et ce, conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 alinéa 1° du Code de commerce.

Prénom, Nom des administrateurs et du directeur général et des directeurs généraux délégués, le cas échéant	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
POIZAT Guillaume Président, Directeur Général, Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - SA WEYA : représentant permanent de la SA EO2, Administratrice - SAS EO2 Auvergne : Président - SCA FONCIERE FORESTIERE : Membre du Conseil de Surveillance - SAS HITZA HITZ : Président
DETRAUX Grégoire Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - SAS HITZA HITZ : Directeur général - SA WEYA : Président du Conseil d'administration, Administrateur

2

MERICHE Otman Administrateur	- Néant
LEBLANC Bernard Administrateur	- SA WEYA : Administrateur - SARL BL CONSULTING : Gérant - SA Praxis International : Administrateur - HYDRONEO SOLAR 1 : Gérant - HYDRONEO SOLAR 2 : Gérant
COURT Jean-Philippe Administrateur	- SAS COLD PAD : Président

3- ETAT DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020

N° Résolution PV AGM du 28-08-2018	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
7 ^e	Délégation de compétence au Conseil d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société	2 500 000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
8 ^e	Délégation de compétence au Conseil d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	2 500 000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
9 ^e	Autorisation à donner au Conseil de recourir à une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 8 ^e résolution, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	20 % du capital social par an s'imputant sur le plafond de la 8 ^e résolution de 2 500 000 € de montant nominal et le plafond global de 3 500 000 €	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
11 ^e	Autorisation à donner au Conseil d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	15 % de l'émission initiale s'imputant sur le plafond individuel de l'émission initiale et sur le plafond global de 3 500 000 €	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
13 ^e	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire		26 mois (28-10-2020)	Non utilisée

15 ^e	Délégation de compétence au Conseil de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	200 000 €	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
16 ^e	Autorisation à donner au Conseil de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	10 % du capital social	26 mois (28-10-2020)	Utilisée
17 ^e	Autorisation à donner au Conseil de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées	10 % du capital social	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
19 ^e	Délégation de pouvoir au Conseil d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce		26 mois (28-10-2020)	Non utilisée

4. PRESENCE DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CAPITAL ET STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL

Identité	Fonction	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
POIZAT Guillaume	Administrateur	121 294	5 %
DETRAUX Grégoire	Administrateur	116 742	4,8 %
LEBLANC Bernard	Administrateur	1	NS
COURT Jean-Philippe	Administrateur	10	NS

5. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le montant du capital social s'élevait au 29 février 2020 à 2 425 875 € divisés en 2 425 875 actions de 1 € de montant nominal chacune.

Au dernier jour de l'exercice, 784 711 actions avaient la forme nominative et 1 641 164 actions étaient au porteur.

6. DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

A la clôture de l'exercice 2019/2020 :

- la société HITZA HITZ détenait plus du quart des droits de vote,
- Monsieur Guillaume POIZAT détenait plus du vingtième des droits de vote,
- Monsieur Grégoire DETRAUX détenait plus du vingtième des droits de vote.

7. ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 août 2018 avait conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa 16^e résolution, une autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées.

Le Conseil d'administration du 23 octobre 2019 a mis en œuvre cette délégation à hauteur de 5 % du capital chacun au profit de MM. Guillaume POIZAT et Grégoire DETRAUX, sous conditions. Les actions seront acquises au terme de la période d'acquisition d'un an soit le 23 octobre 2020.

Les actions devront être conservées au nominatif et ne pourront être cédées pendant une période de conservation d'un an soit jusqu'au 23 octobre 2021, sauf exceptions prévues au plan d'attribution.

8. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TRANSACTIONS EFFECTUEES PAR LES PERSONNES EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES

Au cours de l'exercice 2019/2020,

- * la société HITZA HITZ a acheté 10 392 titres EO2,
- * Monsieur Guillaume POIZAT a vendu 155 446 actions EO2.

9. DISPOSITIONS FINALES

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Fait à MALAKOFF,
Le 12 août 2020

Le Conseil d'administration
Guillaume POIZAT, Président Directeur Général



EO2
Société Anonyme
au capital de 2 425 875 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

493 169 932 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 29 FEVRIER 2020

Madame, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés arrêtés au 29 février 2020.

Il est rappelé que notre société est tenue d'établir et de publier indépendamment de ses comptes annuels, des comptes consolidés ainsi qu'un rapport sur la gestion du groupe, et ce, conformément aux articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce.

1- SITUATION DU GROUPE

Au 29 février 2020, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés suivantes :

- SA EO2
- SAS DU CHADEAU
- SAS EO2 AUVERGNE
- SARL M.M.R
- SA WEYA
- SAS RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE
- SAS CHALEUR DE COURS COSNE SUR LOIRE
- SARL TRANSLOC SERVICES

Le chiffre d'affaires net réalisé par le groupe, au cours de l'exercice 2019-2020, s'élève à 24 450 K€ contre 25 471 K€ au 28 février 2019.

Après prise en compte de charges d'exploitation pour 24 998 K€ contre 23 880 K€, le résultat d'exploitation ressort positif à 1 174 K€ contre 894 K€. L'effectif salarié moyen du groupe, sur l'exercice 2019-2020, est de 52 personnes contre 51 en 2018-2019.

Le résultat financier fait apparaître une perte de 271 K€ contre une perte de 220 K€ l'exercice précédent.

Après constatation d'un résultat exceptionnel de 566 K€ contre 270 K€ et de l'impôt sur les sociétés global pour 182 K€ contre 184 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 1 295 K€ contre 616 K€.

Le résultat net de la part du groupe s'élève à 1 199 K€, contre 699 K€ l'exercice précédent, et le résultat par action s'affiche à 0,51 € contre 0,29 €.

Le total du bilan ressort à 39 236 K€ contre 29 885 K€. Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 15 984 K€ contre 15 136 K€.

2- FILIALES ET PARTICIPATIONS CONSOLIDEES

Monsieur Guillaume POIZAT présente ensuite la situation au cours de l'exercice écoulé et les perspectives de chaque société comprise dans le périmètre de consolidation.

3- ACTIVITE GLOBALE 2019-2020 ET EVOLUTION PREVISIBLE DU GROUPE SITUATION DU GROUPE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

A périmètre sensiblement identique, nous avons enregistré un léger recul du chiffre d'affaires (- 4 %) qui, toutefois, ne se retrouve pas dans le résultat, celui-ci ayant presque doublé.

Le groupe poursuit le renforcement de son développement, en étudiant toute opportunité d'acquisition externe, le cas échéant en vue de diversifier son activité dans le secteur de l'énergie.

4- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, aucune dépense en matière de recherche et de développement n'a été exposée par le groupe sur l'exercice 2019-2020.

Fait à MALAKOFF,
Le 31 juillet 2020.


Guillaume POIZAT,
Président Directeur Général